

Décret du pape contre les Franciscains de l'Immaculée : des interrogations !

Author : Vini Ganimara

Categories : [Actes du Pape](#), [En Une](#), [Osservatore Vaticano](#)

Date : 30 juin 2014



Le 23 juin dernier, Andrea Torielli, vaticaniste devenu pratiquement un organe officiel, a publié sur *Vatican Insider* : « Le Pape dialogue avec les jeunes franciscains de l'Immaculée ». Les réactions à cet article n'ont pas manqué, comme on l'a vu sur les blogues français. En fait, son titre est déjà en soi une désinformation : le Pape a vu **des** jeunes franciscains de l'Immaculée et non pas **les** jeunes franciscains de l'Immaculée. Comme le révèle d'ailleurs [cet article](#), qui s'appuie sur des témoignages directs, les supérieurs actuels ont soigneusement sélectionné les participants – pratique qui en dit long sur l'ambiance dans la congrégation. En revanche cet [article](#), montre, chiffres à la clé, que l'accusation selon laquelle l'usage du Missel dit de saint Pie V était devenu quasi exclusif dans la congrégation est pour le moins erronée. Un seul couvent l'avait adopté à titre exclusif – l'ermitage qui, par définition, ne reçoit que très peu de public. Les autres couvents étaient de « pratique mixte » ou alors ne célébraient que selon le *Novus Ordo*. Le comptage de l'auteur donne ceci : 1 couvent pour la forme extraordinaire uniquement, 21 pour le « bi formalisme », 11 pour la forme ordinaire seulement. Comme dans certains couvents la pratique de la forme extraordinaire se limitait à une seule messe quotidienne, voire hebdomadaire, il est difficile d'alléguer un « usage quasi exclusif » de la forme extraordinaire. D'autant que l'auteur n'a pas compté tous les couvents, notamment dans les pays de mission où se vivait « au maximum » le bi formalisme avec une nette tendance à la forme ordinaire. Mais ces chiffres, le pape les a-t-il eus ? Quant à l'attitude à propos de

Vatican II, reprochée par le pape aux Franciscains, un article de Roberto De Mattei donne un **scoop très intéressant**. Selon Torielli, le Pape, en qualifiant comme il l'avait déjà fait l'archevêque Marchetto de « *meilleur herméneute* » du dit Concile, le donne en référence aux Franciscains. Or, il se trouve que le Père Serafino M. Lanzetta, Père franciscain mis au pilori par les nouveaux supérieurs, et Roberto De Mattei travaillent avec Mgr Marchetto sur le sujet dans un groupe de travail depuis plus de deux ans. Mais comme le Père Lanzetta était absent à cette rencontre, personne ne l'a relevé. Dire que Mgr Marchetto est le meilleur interprète de Vatican II, c'est faire en réalité le même compliment aux Franciscains de l'Immaculée. D'autant que l'archevêque est intervenu au colloque des FFI sur Vatican II en 2010, ce que sans doute ignore le pape, comme il ignore les travaux de ce colloque, car il ne s'intéresse que très vaguement à ces questions d'interprétation du Concile. Mais n'a-t-il aucun informateur ou collaborateur compétent pour préparer ses interventions ? Notons une dernière chose intéressante. Le début de l'article de Torielli énumère les raisons de la nomination du commissaire, et – oh surprise ! – les deux dernières raisons énumérées n'existaient pas dans le décret du 11 juillet 2013 : ils ont été rajoutées ! À savoir les rapports avec la branche féminine et l'interprétation du Concile Vatican II. D'où cette question plus grave encore : alors que l'entrevue avec le Pape a été organisée pour montrer à tout le monde que celui-ci assumait pleinement tout ce qui survenait aux Franciscains et qu'il suivait de près le dossier, le Pape connaît-il vraiment le décret qu'il a signé contre les Franciscains ?